



CASR NEWS

La lettre d'information des retraités
sportifs
N°31 - 06 avril 2022

Séjour découverte à Grasse :

Les inscriptions ont eu lieu mardi 5 avril. Il reste des places disponibles. Il faut les prendre au plus tard mardi 12. Ou, à l'extrême rigueur, manifester son intention de s'inscrire.

Solidarité Ukraine :

Ce samedi 9 avril sur le marché de Belley en haut de la Grande rue, le secours catholique vendra des tartes aux pommes au profit des Ukrainiens en grandes difficultés.

CHANTELOUVE en concert (Rappel)

La chorale belleysane accompagnée par le cercle philharmonique de Chambéry et l'Orchestre Ad Libitum donnera la Grande messe en ut mineur de Mozart en la Cathédrale de Belley le dimanche 15 mai à 18h00.

Tarif : 18 €, réduit : 15 €, gratuit - 12 ans

Renseignements : 06 40 78 00 47 ou www.choralechantelouve.fr.

Nouveauté : La réservation en ligne est possible.

Activ'mémoire :

Cette nouvelle activité du CASR débutera au mois de septembre.

Le 1er juin, Laura Scortesce, Conseillère Technique Fédérale accompagnée de Colette Blanchard, future animatrice, animera une journée découverte de cette activité dans la salle de l'Amitié.

Deux séances sont programmées : une à 9h00 et l'autre à 10h30.

Elles accueilleront 16 personnes maximum par séance. Il est donc

indispensable de s'inscrire auprès de Colette : cocoblanch@orange.fr

Il conviendra de venir en tenue sportive.

Formation dirigeant :

Notre fédération a décidé d'engager un dispositif de formation des dirigeants de clubs et de comité.

Celle-ci vient en complément de la Formation Commune de Base que peuvent suivre les dirigeants et que doivent suivre les animateurs.

Au plan national, la première session a eu lieu ce lundi 4 avril à Yenne ;

Nous y étions ! Six membres du bureau du CASR ont suivi cette journée avec des dirigeants des autres clubs du Comité Départemental de Savoie. Cela a été une journée riche d'enseignements et d'échanges.

Contrat d'engagement républicain :

Le 31 décembre 2021, un décret a donné le texte du contrat d'engagement républicain créé par la loi du 24 avril 2021 confortant le respect des principes de la République. Toute association souhaitant obtenir un agrément d'État, une subvention publique ou accueillir un jeune en service civique se voit donc obligée, dès le 1er janvier 2022, de souscrire aux 7 engagements du contrat. Par ailleurs, la loi demande que ce contrat soit porté à la connaissance des adhérents de l'association qui y souscrit.

Dont acte

Quels sont les 7 engagements du contrat :

Engagement n° 1 : respect des lois de la République

Engagement n° 2 : liberté de conscience

Engagement n° 3 : liberté des membres de l'association

Engagement n° 4 : égalité et non-discrimination

Engagement n° 5 : fraternité et prévention de la violence

Engagement n° 6 : respect de la dignité de la personne humaine

Engagement n° 7 : respect des symboles de la République

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

[Pour en savoir plus, cliquez sur ce lien](#)

-

CASR BELLEY
37, rue Sainte Marie
01300 BELLEY
contact@casrbelley.fr



[Se désinscrire](#)



© 2020 CASR Belley